Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 107 (1981)

Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ingénieurs et architectes

Bulletin technique de la Suisse romande

Paraît tous les 15 jours

Nº 6/81

19 mars 1981

Société des éditions

des associations techniques

universitaires (SEATU)

Organe officiel

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA),

de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA),

des Sections genevoise, jurassienne et fribourgeoise de la SIA

de l'Association amicale des anciens élèves de l'EPFL (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne),

des Groupes romands des anciens élèves de l'EPFZ (Ecole polytechnique fédérale de Zurich)

et de l'Association suisse des ingénieurs-conseils (ASIC)

Rédaction

107e année

Rédaction de « Ingénieurs et architectes suisses», tirés à part, renseignements:

Av. de Cour 27, CH-1007 Lausanne Tél. (021) 47 20 98 (mardi et jeudi, 14 h. à 16 h. 30)

Jean-Pierre Weibel, ing. EPFZ-SIA, rédacteur en chef

Walter Peter, ing. EPFL-SIA, rédacteur

Impression:

Imprimerie La Concorde 1066 Epalinges

Les manuscrits ne seront rendus qu'après accord avec la rédaction

La reproduction même partielle du texte et des illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source

Abonnements

Un an, Suisse Fr. 83.— Un an, étranger Fr. 89.— Prix du numéro, Suisse Fr. 5.-Prix du numéro, étranger Fr. 6.-

Abonnement à prix réduit pour les étudiants et les membres SIA, A3E2PL, GEP, ASIC, FAS et UTS.

CCP: Ingénieurs et architectes suisses (Bulletin technique de la Suisse romande).

Nº 10 - 5775, Lausanne Adresser toutes communications

concernant abonnement, vente au numéro, changement d'adresse, expédition, etc. à: Imprimerie La Concorde, case postale 330, 1010 Lausanne, tél. (021) 333141

Régie des annonces

IVA SA de publicité internationale 19, av. de Beaulieu 1004 Lausanne Tél. (021) 37 72 72

Siège central: Mühlebachstr. 43, 8032 Zurich Tél. (01) 251 24 50

Schweizer ngenieur und

Schweizerische Bauzeitung

Adresse: Postfach, CH-8021 Zürich Tel. (01) 201 55 36

Numéro 9/81

Siebanlagen zur Regenwasserbehandlung. Von Martin Mever und Peter Kaufmann, Bern Breitbandkommunikationssystem mit Lichtwellenleitern. Glasfasern für digitale Signalübertragung. Von Erich Rauth, Backnang Preis des deutschen Stahlbaues 1980. Bürgerhaus in Hochdahl bei Düsseldorf Internationale Muservorschriften. Aus der Tätigkeit des CEB. Von Manfred Miehlbradt, Lausanne

Numéro 10/81

181

183

186

Der Wandel in den Zielvorstellungen der Schweizerischen Stadtplanung 1900 175 bis 1979. Von Benedikt Huber, Zürich 193 Leitungsdokumentation in einem künftigen Landinformationssystem. Von Armin König, Bern 198 Richtplanung im Berggebiet. Beispiel Region Berner Oberland-Ost. Von Ulrich 200 Roth, Bern

Sommaire

Tableau des concours	B 29
Carnet des concours	B 30
UIA	В 30
Congrès	B 30
Expositions	B 31
Produits nouveaux	B 31, B 33

Protection de l'environnement

B 32, B 35, 66

65

67

Une conception globale des – Utopie ou nécessité? par Hansrudolf Henz et Ulrich Roth

Hydrologie

Bibliographie

Courants d'inertie dans le Léman, par Sebastien W. Bauer, Walter H. Graf, Clifford H. Mortimer et Claude Perrinjaquet

Urbanisme	
Le temps des gares, par Dédale	73
Actualité	76
Industrie et technique	78
Vie de la SIA	В 33
Documentation générale	B 35

Dans le prochain numéro:

La construction et les handicapés

Architecture politicienne ou la

politique de l'architecture

Informations SIA

Couverture



Ouvrage: Bâtiment administratif et commercial, avenue des Mousquines 4, Lau-

Maître de l'ouvrage: Publicitas SA, Lau-

Projet et exécution: MM. Ch-F. Thévenaz et P. Prod'hom, architecte EPFL, SIA, Lau-sanne. Collaborateur: M. J.-P. Rochat, architecte, Lausanne.

Ingénieur: M. A. Kugler, ingénieur EPFZ, SIA. Collaborateur: M. J.-P. Cruchon, ingénieur, Lausanne.

Comment définir l'assurance travaux de construction?

il s'agit d'une assurance «casco» chantier, qui protège financièrement un ouvrage pendant toute la durée de la construction ou des transformations.

Oui intéresse-t-elle?

l'intrepse-t-euer, pour les dommages qui lui sont imputables et ceux dus à des cas fortuits ou de force majeure; le maître d'ouvrage, pour les dommages qui lui sont personnellement imputables;

l'architecte ou l'ingénieur, en qualité d'auteur du projet ou de directeur des travaux.

Que garantit cette assurance?

les ouvrages en construction ou en transformation: maisons familiales ou loca-tives, bâtiments commerciaux ou admi-nistratifs, écoles, hôpitaux, usines, stations d'épuration, ponts, tunnels, etc.; les installations de chantier, échafau-dages, coffrages, baraques, etc.; les outils et machines de construction;

les frais de déblaiement;
 les bâtiments existants faisant l'objet de transformation.

Que prend-elle en charge?

Les conséquences financières des accidents de construction imprévisibles qu'ils soient dus aux éléments naturels ou à l'homme:

— incendie, foudre, explosion;
— affaissement et glissement de terrain;
— défauts de fabrication des matériaux uti-

lisés;
— malfaçon des mortiers et bétons;
— écroulement de l'échafaudage,

l'étayage; erreur, défaillance, négligence, malveil-

Qui paiera la prime?

Qui paiera la prime?

Elle sera répartie entre les intéressés (compte prorata). Chacun bénéficiera ainsi de cette garantie avec le minimum de frais. De cette façon le prix global de l'ouvrage n'augmente pratiquement pas.

Relevons encore que l'assurance travaux de construction complète les assurances «RC entreprise» et «RC maître d'ouvrage» qui ne garantissent pas l'objet construit ou travaillé.

Si vous désirez des renseignements plus précis à propos de l'une ou l'autre de ces assurances, n'hésitez pas à nous demander conseil. Nous sommes à votre service.

Vaudoise Assurances

Siège social: place de Milan 1001 Lausanne, tél. 021/26 61 21